

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 06 40 00	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	45		US	MO/87		15
90 06 51 00	- Autres appareils photographiques :	45		US	MO/87		15
90 06 52 00	-- A visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm.	45		US	MO/87		15
90 06 59 00	-- Autres	45		US	MO/87		15
90 06 91	- Parties et accessoires :						
90 06 91 90	-- D'appareils photographiques	45		US	MO/87		15
	--- autres						
90.14	<b>Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation</b>						
90 14 20 00	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)						
90 14 20 00 10	--- instruments et appareils de navigation aérienne	25		CA	MO/87		15
	--- autres :						
90 14 20 00 91	---- Instruments et appareils électroniques	25		US / CE15	MO/87		15
90 14 20 00 99	---- autres	25		CA	MO/87		15
90 14 80 00	- Autres instruments et appareils						
90 14 80 00 10	--- instruments et appareils de navigation maritime ou fluviale	25		CA	MO/87		15
	--- autres :						
90 14 80 00 91	---- Instruments et appareils électroniques	25		CE15 / US	MO/87		15
90 14 80 00 99	---- autres	25		CA	MO/87		15
90 14 90 00	- Parties et accessoires						
90 14 90 00 20	--- pour instruments et appareils de navigation maritime ou fluviale	25		CA	MO/87		15
90 14 90 00 30	--- pour instruments et appareils de navigation aérienne	25		CA	MO/87		15
90 14 90 00 90	--- autres	25		US / CE15	Art. XXVIII	MO/87	15
90.15	<b>Instruments et appareils de géodésie, de topographic, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres</b>						
90 15 10 00	- Télémètres						
Ex 90 15 10 00 10	--- [électroniques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 15 10 00 90	--- autres	25		CA	MO/87		15
90 15 20 00	- Théodolites et tachéomètres						
Ex 90 15 20 00 10	--- [électroniques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 15 20 00 90	--- autres	25		CA	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 15 30 00	- Niveaux						
Ex 90 15 30 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 15 30 00 90	--- autres	25		CA	MO/87		15
90 15 40 00	- Instruments et appareils de photogrammétrie						
Ex 90 15 40 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 15 40 00 90	--- autres	25		CA	MO/87		15
90 15 80 00	- Autres instruments et appareils						
Ex 90 15 80 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 15 80 00 90	--- autres	25		CA	MO/87		15
Ex 90 15 90 00	- Parties et accessoires	25		CA	MO/87		15
Ex 90 15 90 00	- Parties et accessoires (pour appareils électroniques)	30		US	MO/87		15
90.16	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids						
Ex 90 16 00 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90.17	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres par exemple) non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre						
90 17 10 00	- Tables et machines à dessiner, même automatiques						
Ex 90 17 10 00 10	---[électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 17 30 00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges						
Ex 90 17 30 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 17 80 00	- Autres instruments						
Ex 90 17 80 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 17 90 00	- Parties et accessoires						
Ex 90 17 90 00 11	--- pour instruments de dessin, de traçage et de calcul :	30		US	MO/87		15
Ex 90 17 90 00 91	---- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90.18	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 18 11 00	- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques) : -- Electrocardiographes	40		CH	MO/87		15
90 18 19 00		-- Autres	40		CH	MO/87	15
90 18 20 00		- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	40		CH	MO/87	
90 18 31 00	- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires : -- Seringues, avec ou sans aiguilles	40		CH	MO/87		15
90 18 32 00		-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	40		CH	MO/87	
90 18 39	-- Autres						
	--- en matières plastiques :						
90 18 39 11	---- perfuseurs, transfuseurs, sondes et aiguilles épicroaniques : ----- poches pour le prélèvement, la conservation et l'injection du sang humain importées par le Centre National de Transfusion Sanguine ou pour son compte	40		CH	MO/87		15
90 18 39 19	----- autres	40		CH	MO/87		15
90 18 39 20	----- autres	40		CH	MO/87		15
90 18 39 90	--- autres	40		CH	MO/87		15
90 18 41 00	- Autres instruments et appareils, pour l'art dentaire :	40		CH	MO/87		15
90 18 49	-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	40		CH	MO/87		15
90 18 49 90	-- Autres	40		CH	MO/87		15
90 18 50 00	--- autres	40		CH	MO/87		15
90 18 90	- Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	40		CH	MO/87		15
90 18 90	- Autres instruments et appareils	40		CH	MO/87		15
90 18 90 10	--- appareils paramédicaux d'actinothérapie pour soin de beauté et brunissement artificiel	40		C A	MO/87		15
90 18 90 90	--- autres	40		C A	MO/87		15
90.21	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité						
90 21 21 00	- Articles et appareils de prothèse dentaire :	30		CH	MO/87		15
90 21 29 00	-- Dents artificielles	30		CH	MO/87		15
90 21 30	-- Autres						
	- Autres articles et appareils de prothèse						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 21 30 90	--- Autres	30		CH	MO/87		15
90 21 50 00	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	30		CH	MO/87		15
90.22	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta u gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement						
90 22 11 00	- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :	25		US	MO/87		15
90 22 19 00	-- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	25		US	MO/87		15
	-- Pour autres usages						
90 22 21 00	- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :	25		US	MO/87		15
90 22 29 00	-- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	25		US	MO/87		15
90 22 30 00	-- Pour autres usages	25		US	MO/87		15
90 22 30 00	- Tubes à rayons X	25		US	MO/87		15
90 22 90 00	- Autres, y compris les parties et accessoires	25		US	MO/87		15
90.24	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)						
90 24 10	- Machines et appareils d'essais des métaux						
Ex 90 24 10 10 00	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 24 80	- Autres machines et appareils						
Ex 90 24 80 10 00	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 24 90	- Parties et accessoires						
Ex 90 24 90 10 00	--- pour machines et appareils électriques ou électroniques	30		US	MO/87		15
90.25	Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 25 19	- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments						
Ex 90 25 19 10 00	-- Autres						
90 25 20	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
Ex 90 25 20 10 00	- Baromètres, non combinés à d'autres instruments	30		US	MO/87		15
90 25 80	--- [électriques] ou électroniques						
Ex 90 25 80 10 00	- Autres instruments	30		US	MO/87		15
90 25 90 00	--- [électriques] ou électroniques						
Ex 90 25 90 00 10	- Parties et accessoires	30		US	MO/87		15
	--- pour instruments et appareils électriques ou électroniques						
90.26	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32						
90 26 10 00	- Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides						
Ex 90 26 10 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
	--- autres :						
90 26 10 00 91	---- indicateurs de niveau	30		US	MO/87		15
90 26 10 00 99	---- débitmètres	30		US	MO/87		15
90 26 20 00	- Pour la mesure ou le contrôle de la pression						
Ex 90 26 20 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 26 80 00	- Autres instruments et appareils						
Ex 90 26 80 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 26 90 00	- Parties et accessoires						
Ex 90 26 90 00 10	--- pour instruments et appareils électroniques	30		US	MO/87		15
90.27	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple) ; instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes						
90 27 10 00	- Analyseurs de gaz ou de fumées						
Ex 90 27 10 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 10 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90 27 20 00	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse						
Ex 90 27 20 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 20 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
90 27 30 00	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)						
Ex 90 27 30 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 30 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
90 27 40 00	- Posemètres						
Ex 90 27 40 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 40 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
90 27 50 00	- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)						
Ex 90 27 50 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 50 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
90 27 80 00	- Autres instruments et appareils						
Ex 90 27 80 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 27 80 00 91	---- calorimètres	30		US	MO/87		15
90 27 80 00 99	---- autres	30		US	MO/87		15
90 27 90 00 10	- Microtomes; parties et accessoires	30		US	MO/87		15
90.28	<b>Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage</b>						
90 28 90	- Parties et accessoires						
Ex 90 28 90 90 00	--- autres	30		US	MO/87		15
90.29	<b>Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n°s 90.14 ou 90.15; stroboscopes</b>						
90 29 10	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires						
Ex 90 29 10 10 00	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 29 20	- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes						
Ex 90 29 20 10 00	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
Ex 90 29 90 00	- Parties et accessoires	30		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
90.30	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grands courants électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes						
90 30 10 00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes						
90 30 10 00 10	--- électroniques	30		US	MO/87		15
90 30 20 00	- Oscilloscopes et oscillographes cathodiques						
90 30 20 00 10	--- électroniques	30		US	MO/87		15
90 30 31 00	- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur :						
90 30 31 00 10	-- Multimètres	30		US	MO/87		15
90 30 39 00	--- électroniques						
90 30 39 00 10	-- Autres	30		US	MO/87		15
90 30 40 00	--- électroniques						
90 30 40 00 10	- Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres distorsionnaires, psophomètres, par exemple)	30		US	MO/87		15
90 30 81 00	--- électroniques						
90 30 81 00 10	- Autres instruments et appareils :	30		US	MO/87		15
90 30 89 00	-- Avec dispositif enregistreur						
90 30 89 00 10	--- électroniques	30		US	MO/87		15
Ex 90 30 90 00	-- Autres	30		US	MO/87		15
	--- électroniques						
	- Parties et accessoires	30		US	MO/87		15
90.31	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils						
90 31 10	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques						
Ex 90 31 10 00 10	--- [électroniques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 31 20 00	- Bancs d'essai						
Ex 90 31 20 00 10	--- [électroniques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 31 80 00	- Autres instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle	17,5		C A	Art. XXVIII		15
Ex 90 31 80 00 10	--- [électroniques] ou électroniques						
90 31 90 00	- Parties et accessoires			US (30)	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
Ex 90 31 90 00 10	--- pour instruments, appareils et machines électriques ou électroniques	30		US	MO/87		15
<b>90.32</b>	<b>Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques</b>						
90 32 10	- Thermostats						
Ex 90 32 10 10 00	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 32 20 00	- Manostats (pressostats)						
Ex 90 32 20 00 10	--- [électriques] ou électroniques	30		US	MO/87		15
90 32 89	- Autres instruments et appareils :						
90 32 89 90	-- Autres						
90 32 89 90 10	--- autres :	30		US	MO/87		15
90 32 90 00	---- électroniques						
Ex 90 32 90 00 10	- Parties et accessoires	30		US	MO/87		15
	--- pour instruments et appareils électriques ou électroniques						
<b>90.33</b>	<b>Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90</b>						
90 33 00 00 10	--- parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils électroniques.	30		US	MO/87		15
<b>91.01</b>	<b>Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux</b>						
	- Montres-bracelets, à pile ou à accumulateur, même incorporant un compteur de temps :						
91 01 11 00	-- A affichage mécanique seulement	45		CH	MO/87		15
91 01 12 00	-- A affichage opto-électronique seulement	45		CH	MO/87		15
91 01 19 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15
	- Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps :						
91 01 21 00	-- A remontage automatique	45		CH	MO/87		15
91 01 29 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15
	- Autres :						
91 01 91 00	-- A pile ou à accumulateur	45		CH	MO/87		15
91 01 99 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15



LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
91.02	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 91.01 - Montres-bracelets, à pile ou à accumulateur, même incorporant un compteur de temps : -- A affichage mécanique seulement -- A affichage opto-électronique seulement -- Autres - Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps ; -- A remontage automatique -- Autres - Autres : -- A pile ou à accumulateur -- Autres	45 45 45  45 45  45 45		CH CH CH  CH CH	MO/87 MO/87 MO/87  MO/87 MO/87		15 15 15  15 15
93.05	Parties et accessoires des articles des n°s 93.01 à 93.04 - Autres --- en caoutchouc vulcanisé non durci : ---- autres	45		US	MO/87		15
94.05	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes -réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source parties d'éclairage fixée à demeure, et leur non dénommées ni comprises ailleurs -- Autres --- autres ---- en caoutchouc ----- en caoutchouc vulcanisé non durci ---- autres : ----- en tissus	45 45 35		US CH NO	MO/87 MO/87 MO/87		15 15 15
95.07	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires	35					

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
96.03	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues - Autres --- balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteurs	30		U S	MO/87		15
96 03 90 96 03 90 10							
97 01	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main ; collages et tableaux similaires - Autres --- autres	45		C A	MO/87		15
97 01 90 Ex 97 01 90 90							